

## **GE\_GERICHTE A/2954/2016 vom 27. Februar 2017**

GE Cour de justice, 2017-02-27, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_A\\_2954\\_2016](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_2954_2016)

FR: GE\_GERICHTE A/2954/2016 du 27 février 2017

IT: GE\_GERICHTE A/2954/2016 del 27 febbraio 2017

### **Erwägungen**

#### **E. 6**

M. A\_\_\_\_\_ suit-il un traitement adéquat ?

#### **E. 7**

a) Quelles sont les limitations fonctionnelles en relation avec chaque diagnostic ? b) M. A\_\_\_\_\_ présente-t-il une majoration des symptômes ? c) Existe-t-il une cohérence entre les plaintes de M. A\_\_\_\_\_ et les signes objectifs ?

#### **E. 8**

a) Compte tenu de vos diagnostics, M. A\_\_\_\_\_ pourrait-il exercer une activité lucrative ? Si non, pourquoi ? b) Si oui, laquelle ? A quel taux ? Depuis quelle date ? c) En particulier l'ancienne activité est-elle exigible ? Si non, une activité adaptée est-elle possible ? Si non ou dans une mesure restreinte, pour quels motifs ? d) Comment la capacité de travail de M. A\_\_\_\_\_ a-t-elle évoluée depuis septembre 2010 ?

#### **E. 9**

Quel est votre pronostic quant à l'exigibilité de la reprise d'une activité lucrative ?

#### **E. 10**

Quelles sont les limitations fonctionnelles qui entrent en ligne de compte ?

#### **E. 11**

Des mesures médicales sont-elles nécessaires préalablement à la reprise d'une activité lucrative ? Si oui, lesquelles ?

#### **E. 12**

a) Etes-vous d'accord avec l'expertise du Dr N\_\_\_\_\_ du 19 janvier 2015 ? En particulier avec les limitations fonctionnelles constatées et l'estimation d'une capacité de travail totale dans une activité adaptée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ? Si non, pourquoi ? b) Etes-vous d'accord avec l'avis du Dr J\_\_\_\_\_ du SMR du 16 avril 2013 ? En particulier avec les limitations fonctionnelles constatées et l'estimation d'une capacité de travail nulle depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et de 50 % dans une activité adaptée dès le 16 avril 2013 ? Si non, pourquoi ? c) Etes-vous d'accord avec les avis du Dr R\_\_\_\_\_ des 15 juin et 26 octobre 2016 ? Si non, pourquoi ?

#### **E. 13**

Quel est le pronostic ?

#### **E. 14**

Des mesures de réadaptation professionnelle sont-elles envisageables ?

**E. 15**

Faire toutes autres observations ou suggestions utiles. III. Réserve le sort des frais jusqu'à droit jugé au fond. La greffière Julia BARRY La présidente Valérie MONTANI Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.